

## COMMUNE DE CONFRANÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200605-01 DU 05/06/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15

- présents : 15

- pouvoirs : 0

- votants :

pour : 13

contre : 02

abstention : 00

Date d'affichage de la  
délibération

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 mai 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Benjamin ANDRE, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Christophe CHARTIER.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Commissions communales**

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales permet au conseil municipal de constituer des commissions de travail composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, nomme comme suit les membres des commissions communales :

FINANCES	INFORMATION COMMUNICATION	VOIRIE CADRE DE VIE	PATRIMOINE URBANISME
Hervé COLAS	Jean-Luc FROMONT	Martial LOISY	Sylvaine MARTIN
Sylvaine MARTIN	Cyrille DUPUIT	Benjamin ANDRE	Martial LOISY
Anne-Lise PUGLIESE	Sylvie TRIPLET	Catherine PITRE	Benjamin ANDRE
Martial LOISY	Régine BUET	Régine BUET	Régine BUET
Nicolas RAYBAUD	Sylvaine MARTIN	Christophe CHARTIER	Joëlle TABOULOT
	Aurélie BETTEMBOURG		Christophe CHARTIER
	Nicolas RAYBAUD		

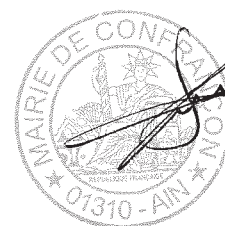
RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS ET HABITANTS	AFFAIRES SCOLAIRES
Joëlle TABOULOT	Nicolas RAYBAUD
Jean-Luc FROMONT	Hervé COLAS
Régine BUET	Anne-Lise PUGLIESE
Catherine PITRE	Sylvie TRIPLET
Hervé COLAS	Cyrille DUPUIT
Aurélie BETTEMBOURG	Joëlle TABOULOT
Nicolas RAYBAUD	Aurélie BETTEMBOURG

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Paul BUELLET



Accusé de réception en préfecture :

001-210101150-20200605-DL20200605-01-DE.

Date de décision : 05/06/2020

Date de décision : 11/06/2020

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.3. Désignation de représentants

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs : 0
  
- votants :
  - pour : 15
  - contre : 0
  - abstention : 0

Date d'affichage de la  
délibération

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 mai 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Benjamin ANDRE, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Christophe CHARTIER.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Élections des délégués titulaires et suppléants au syndicat mixte pour l'aménagement et la mise en valeur du bassin versant de la Veyle et de ses affluents -Veyle vivante (SMVV)**

La commune de Confrançon étant membre du syndicat mixte pour l'aménagement et la mise en valeur du bassin versant de la Veyle et de ses affluents -Veyle vivante (SMVV), elle doit désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour la représenter dans ses instances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, nomme comme suit les délégués de la commune au SMVV:

- Délégué titulaire :
  - Monsieur Martial LOISY, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire
- Délégué suppléant :
  - Monsieur Christophe CHARTIER, conseiller municipal

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul BUELLET



Accusé de réception en préfecture :

001-210101150-20200605-DL20200605-02-DE.

Date de décision : 05/06/2020

Date de transmission : 11/06/2020

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.3. Désignation de représentants

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs : 0
- votants :
  - pour : 15
  - contre : 0
  - abstention : 0

Date d'affichage de la  
délibération

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 mai 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Benjamin ANDRE, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Christophe CHARTIER.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

---

**Objet : Élections des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Veyle Reyssouze Vieux-Jonc (SVRVJ)**

---

La mission de ce syndicat est d'assurer la production et la distribution d'eau potable à l'ensemble des abonnés situés sur son territoire. Le syndicat, propriétaire des installations, assure les investissements nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

La commune de Confrançon étant membre du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux-Jonc (SVRVJ), elle doit désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la représenter dans ses instances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, nomme comme suit les délégués de la commune au SVRVJ :

- Délégués titulaires :
  - Madame Martial LOISY, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire
  - Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire
- Délégués suppléants :
  - Monsieur Benjamin ANDRE, conseiller municipal
  - Monsieur Christophe CHARTIER, conseiller municipal

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul BUELLET

Accusé de réception en préfecture :

001-210101150-20200605-DL20200605-03-DE.

Date de décision : 05/06/2020

Date de transmission : 11/06/2020

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.3. Designation de représentants



**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs : 0
  
- votants :
  - pour : 15
  - contre : 0
  - abstention : 0

Date d'affichage de la  
délibération

**11 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 mai 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Benjamin ANDRE, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Christophe CHARTIER.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

---

**Objet : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

---

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre qui le distingue de la commune et intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

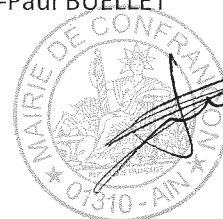
Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune. Il est rattaché à la commune mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, nomme comme suit les membres appelés à siéger au Centre d'Action Communal d'Action Social :

- Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire
- Madame Joëlle TABOULOT, 3<sup>ème</sup> adjointe
- Monsieur Cyrille DUPUIT, conseiller municipal
- Madame Sylvie TRIPLET, conseillère municipale
- Madame Régine BUET, conseillère municipale
- Madame Catherine PITRE conseillère municipale
- Madame Aurélie BETTEMBOURG, conseillère municipale

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul BUELLET



Accusé de réception en préfecture :

001-210101150-20200605-DL20200605-04-DE.

Date de décision : 05/06/2020

Date de transmission : 11/06/2020

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.3. Désignation de représentants

## COMMUNE DE CONFRANÇON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20200605-05 DU 05/06/2020

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 15
- pouvoirs : 0
- votants :
  - pour : 15
  - contre : 0
  - abstention : 0

Date d'affichage de la délibération

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 mai 2020 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régie BUET, Cyrille DUPUIT, Benjamin ANDRE, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Christophe CHARTIER.

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc FROMONT

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**Objet : Désignation jurés d'assises 2021**

En application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises. Selon le principe prévu par l'article 260 dudit code, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants.

Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral : pour l'année 2021, l'effectif des jurés pour le département de l'AIN est de 503. Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté.

Le nombre de jurés pour la commune de Confrançon est fixé à 1 donc 3 noms devront être tirés au sort.

- Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 254 à 267 ;
- Vu le décret n°2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant le chiffre des populations de métropole et des territoires et départements d'Outre-Mer ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2020 portant répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain à compter du 1er janvier 2021,

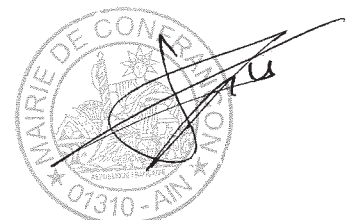
Monsieur le Maire entendu, le conseil municipal, procède à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée.

Sont tirés au sort :

- Madame CAPONERA Mickaël
- Madame VERDUN Brigitte épouse BECHET
- Madame CONVERS Valérie épouse BEGUET

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul BUELLET



Accusé de réception en préfecture :

001-210101150-20200605-DL20200605-05-DE.

Date de décision : 05/06/2020

Date de transmission : 11/06/2020

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.3. Désignation de représentants